

Au programme de la séance de ce soir :
Mondialisation et Droit

On dit souvent de la mondialisation qu'elle abolit les frontières : mais les frontières ne constituent-elles pas aussi des protections nécessaires, surtout sur le plan juridique ?



On entend souvent l'idée que la mondialisation et la globalisation érodent les frontières et font perdre aux États leur capacité d'agir de façon autonome.

Il est vrai que l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication entraîne un retrait des États en raison de l'éclatement des espaces traditionnels et de leur difficulté de réguler les dérives de ces techniques. Mais c'est occulter le fait que les États sont aussi acteurs de cette mondialisation même si certains problèmes liés par exemple aux migrations, à la finance ou à l'environnement nécessitent, on le sait, une approche globale.

Mais les frontières, au sens large du terme, ne sont pas que géographiques. Elles sont également temporelles, culturelles, juridiques, politiques, anthropologiques. Mon intervention pourra ainsi s'intéresser aux contours de notions comme le travail et l'entreprise, la vie publique et la vie privée, le réel et le virtuel, les choses et les personnes, la vie et la mort.

Dans un monde aussi mouvant que le nôtre, rien de plus polysémique que le mot frontière. Mais l'absence de frontière peut rendre un homme errant, sans limite, désorienté. Échapper à l'alternative du dehors et du dedans, être aux frontières est peut-être la condition sine qua non pour analyser les limites et réfléchir de façon interdisciplinaire sur ce qui structure les individus et les sociétés d'aujourd'hui.

Les frontières ont des effets positifs et négatifs. Elles délimitent des espaces géographiques, donnent des repères spatiaux et donnent le sentiment d'être protégé. Mais elles peuvent aussi compartimenter, enfermer dans un espace réduit et exclure. Par leur tracé, elles créent des identités et des entités, des catégories et des classements.

Elles peuvent aussi rassurer ou au contraire empêcher la compréhension de l'autre et conforter l'ignorance. Les frontières sont parfois naturelles, liées à des obstacles géographiques et renforcer la cohésion interne. Elles peuvent aussi être totalement artificielles et créer des limites intolérables.

dernière séance



Le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel constituent de véritables meurtres psychologiques. On peut s'étonner de ce que nos sociétés aient été si longtemps aveugles à ce type de violences.

Henry Roig, spécialiste de ces questions, a posé les différentes dimensions de ce délicat sujet. Parlant sans notes, avec beaucoup d'aisance, il a construit une argumentation très convaincante qui a conquis les plus sceptiques.

L'intervenant a permis au nombreux public présent de développer un débat riche et fourni, qui s'est poursuivi autour de la table de l'Auberge Provençale pour les plus motivés de l'assistance.

prochaine séance

Vendredi 19 avril 2013

La puissance de l'image

Claude Cesari
Universitaire



Universitaire
Professeur de Droit

intervenant : **Philippe Pedrot**

Docteur d'État en droit, professeur à l'Université du Sud et à l'UFR droit de l'université de Bretagne occidentale, il est responsable du master « Protection de la personne ». Directeur honoraire de l'Institut d'études judiciaires de l'Université de Toulon.

Il est l'auteur d'une centaine d'articles en droit des personnes et droit de la santé, et en théorie du droit. Il a dirigé un dictionnaire de droit de la santé et de la biomédecine paru aux Éditions Ellipses. Son dernier ouvrage s'intitule « Les seuils de la vie », Biomédecine et droit du vivant, Éditions Odile Jacob, 2011.

Il animera ce soir pour la première fois une séance du Café Philo La Garde.